



*République française*

*Département de l'Hérault*

*Canton de Saint Pons de Thomières*

**Commune**  **de Rosis**

**Séance du 18 avril 2016**

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Sébastien ALLIES - Mme Anne MAUREL- Moïse ROQUES - Germain FARENQ - Mme Arlette ARAGON - Stéphane SAUTEREL- Mme Magali CAZALS.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :** - Stéphane SAUTEREL (Pouvoir Moïse ROQUES)

**Secrétaire de séance :** Sébastien ALLIES.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du PV de séance du 7 mars 2016.
2. Révision des 3 taxes locales 2016 (TH -TFB - TFNB)
3. Examen et vote du BP communal 2016.
4. Examen et vote BP Eau potable 2016.
5. CCAS - Projet de suppression, du centre communal d'action sociale.
6. Ad'AP : - Accessibilité handicap Projet d'Agenda - Etat des lieux par architecte.
7. CCMHL - Adhésion au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb et du Libron-
8. SMVM - Gestion de l'eau potable-projet de transfert.
9. GRETA Bédarieux – construction de douches-Signature convention mise à disposition stagiaires.
10. MAISON communale de Compeyre - devenir de la structure.
11. Médailles Militaires – Projet mise en place d'une stèle en gréiss à Douch.
12. Gîte communal – Isolation des portes et fenêtres
13. S/Commission de Sécurité – Demande de déclassement des deux gîtes communaux
14. Ambulances Blanches- Demande Renouvellement de l'autorisation de stationnement
15. Douch - Demande de raccordement d'habitations au réseau d'assainissement du gîte communal.
16. Informatique - logiciel de dématérialisation des budgets et de délibérations
17. Restauration toiture presbytère de Douch
18. Parcours de santé – Restauration du pont communal à la Croix de la Pierre
19. FDMF - Congrès National de la Fédération Des Moulins de France
20. « FESTA AL PAIS » spectacle occitan à la salle polyvalente d'Andabre
21. Le point sur le courrier – les travaux en cours et l'agenda des manifestations.
22. Demandes de FDC pour dégâts d'orage du Cros.
23. Divers 6 Agenda des travaux et manifestations

### **TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET**

**<http://rosis-la-ruedoc.fr>**

**Fréquentation du site - ANNEE 2015**

**130 794 visites en 2015**

**Fréquentation du site MARS 2016**

**11 959 visites**

**La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch,  
est ouverte au public  
Tous les jours de 14 à 18h. (sauf le mardi)**

## 1 – APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2016

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

**Avis du Conseil :** *adopté.*

**Vote du Conseil :** Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

## 2 - REVISION DES 3 TAXES LOCALES (HABITATION, FONCIER BATI, FONCIER NB)

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil le cadre de la préparation du B.P 2016, de procéder à la révision des taux d'imposition de 2015.

**Il indique** que, soucieux de maintenir des finances saines et de compenser la diminution des aides financières institutionnelles, il y a lieu d'envisager d'augmenter même fort modestement, les bases des taxes locales.

**Il demande** aux membres du conseil d'examiner ces propositions et de passer au vote.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil adopte parmi les propositions formulées, de porter la TH de 7% à 7, %20, le FB de 10%.09 à 10 %30 et le FNB de 89 %10 à 90%96, soit une augmentation de 2,1%, ce qui malgré ces augmentations ne génère qu'un produit fiscal attendu fort modeste, de 56 722€00 soit 1 166,00€ de plus que celui de l'an dernier.*

**Vote du Conseil :** Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

## 3- EXAMEN ET VOTE DU BUDGET DE L'EAU POTABLE 2016

**M. le Maire** propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2016 qui fait apparaître en recettes et en dépenses d'exploitation les résultats suivants :

### EXPLOITATION

Dépenses : 75 520.59 €

Recettes : 75 520.59 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses : 59 465.69 €

Recettes : 59 465.69 €

**Monsieur le Maire** demande aux membres du Conseil de bien vouloir examiner le BP et de passer au vote.

**Avis du Conseil :** *Adopté à l'unanimité.*

**Vote du Conseil :** Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

## 4 - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2016

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil l'examen et le vote du B.P 2016 et indique que bien qu'il regrette la baisse des dotations accordées par l'État aux communes et que bien qu'en équilibre, il sera difficile d'envisager des dépenses supplémentaires non programmées.

Il se présente ainsi qu'il suit :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 320 372.66 €

Recettes : 320 372.66 €

### INVESTISSEMENT

Dépenses : 226 517.24 €

Recettes : 226 517.24 €

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir passer au vote.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil à la majorité des membres présents souhaite reporter l'examen et le vote du PB 2016 à une date ultérieure.*

## 5- CCAS - PROJET DE SUPPRESSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de courrier que vient de lui adresser le Trésorier de Lamalou, qui lui recommande en application de la loi **NOTRe** qui programme de supprimer les centres communaux d'action sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants.

**Il propose** donc, comme le préconise le Trésor Public de Lamalou, de supprimer ce service qui n'a aucune existence réelle et de préciser, que les différentes opérations d'utilisation seront désormais assurées par le Budget Général.

**Il propose donc** aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer sur ce projet de suppression de ce service.

Avis du Conseil :

*Adopte la suppression du CCAS*

**Vote du Conseil : Pour : 11    contre : /    abstention : /    Ne participe pas au vote :**

## 6- ACCESSIBILITE HANDICAP DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du contact que nous avons eu avec l'architecte Madame Enrici, Chantal, qui a été retenue afin d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre pour une prestation intellectuelle, concernant la réalisation des dossiers d'accessibilité handicap (déterminer, décrire et chiffrer la solution la mieux adaptée à la problématique (Accessibilité) pour nos bâtiments publics.

**Il indique** qu'après l'avoir informé de la démarche, nous lui avons demandé de nous proposer un devis de l'expertise des ERP de la commune, afin que nous puissions informer les services de la **DDTM 34** et obtenir les délais supplémentaires pour programmer les éventuels travaux à réaliser.

**Il indique que l'architecte** vient de nous faire connaître le montant de sa rémunération forfaitaire pour la mission qui lui a été confiée qui s'élève à **1 400 ,00 €HT soit 1 680,00 €TTC**.

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat d'architecte proposé et à solliciter la CCMHL au titre des FdC à hauteur de 50%, pour nous aider à financer cette mission.

Avis du Conseil :

*Adopte les propositions du Maire.*

**Vote du Conseil : Pour : 11    contre : /    abstention : /    Ne participe pas au vote :**

## 7- CCMHL - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORB ET DU LIBRON

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil que par délibération en date du 10 décembre 2015 le conseil communautaire a décidé :

- d'étendre les compétences de la communauté à la mise en œuvre du contrat de rivière Orb et notamment : coordination, animation, information, facilitation et conseil dans les domaines de la gestion équilibrée et durable de la ressource, de la prévention des inondations, de la préservation et de la gestion des zones humides dans le bassin du versant Orb et Libron.

**Il indique que** cette extension de compétence aura pour conséquence de la substitution de la communauté de communes dans les conditions précitées de la communauté de communes de la Montagne du Haut Languedoc au syndicat mixte des vallées de l'Orb et du libron, pour **les communes de Castanet le Haut et de Rosis**.

**Il propose** donc aux membres du Conseil d'accepter de vouloir étendre les compétences de la CCMHL à la mise en œuvre du contrat rivière Orb.

Avis du Conseil :

*Le Conseil adopte les propositions du Maire.*

**Vote du Conseil : Pour : 11    contre : /    abstention : /    Ne participe pas au vote**

## 8 - PROJET DE TRANSFERT DE GESTION DE L'EAU POTABLE DES SOURCES COMMUNALES

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil de l'entretien qu'il a eu avec J.L Falip, président du Syndicat intercommunal de l'eau de la vallée de la Mare, qui l'informe qu'il a obtenu l'assentiment du Préfet pour conserver le syndicat de l'eau sans transfert de compétence à une inter communauté, sous réserve qu'il intègre toutes les communes membres du Syndicat et qu'il accepte d'intégrer deux autres inter communauté à qui il distribue de l'eau, en l'occurrence la communauté de communes « Avants monts centre Hérault de Magalas et Orb et Irou ». Il semblerait qu'un accord de principe soit intervenu.

**Il indique que** dans ce cas de figure, le syndicat conserverait à la fois la gouvernance et la maîtrise du prix de l'eau, et des investissements, ce qui paraît très important.

**Il précise que** lors du dernier conseil syndical intercommunal de la vallée de la Mare, le Président du syndicat, sur requête du Maire a proposé aux membres du Conseil syndical, d'accepter le principe d'intégrer la totalité de la commune sous gestion du syndicat, la proposition a été adoptée à l'unanimité.

**Il indique** en ce qui concerne notre commune, les hameaux **de la Gineste, d'Andabre, de Compeyre, de Cours et bientôt de la Palisse** sont déjà sous gestion du Syndicat de la Mare.

**Il rappelle** que le transfert des compétences « eau et assainissement » à notre future communauté de communes, sera inéluctable en 2020, voire même avant, et nous ne savons pas comment nos sources seront gérées sur ce vaste territoire communautaire que nous allons intégrer. Il est nécessaire que nous ayons réglé ce problème avant la fusion comme viennent de le faire nos voisins de la commune de Castanet le Haut.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir réfléchir sur ces propositions et d'en délibérer.

### Avis du Conseil :

*Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire.*

**Vote du Conseil : Pour : 11    contre : /    abstention : /    Ne participe pas au vote :**

## 9 - GRETA DE BEDARIEUX – RESTAURATION DES DOUCHES DU GITE COMMUNAL MC

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil, que le directeur du GRETA de Bédarieux vient de nous adresser une convention de mise à disposition de stagiaires du Greta, que nous projetons de faire intervenir dans la salle d'eau du gîte Marcel Cèbe de Douch, afin de construire trois nouvelles douches à l'italienne, en remplacement des deux douches existantes.

**Il précise d'autre part**, qu'à l'occasion de ces travaux, les murs de la salle d'eau seront entièrement remis en état et repeints. La programmation des travaux est fixée **du 30 Mai au 9 Juin 2016**.

**Il y a lieu de noter** que les travaux de main d'œuvre effectués par le GRETA sont réalisés à titre gracieux, à charge pour la commune de régler les frais de bouche des stagiaires et de fournir les matériaux nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Il demande** aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier et de l'autoriser à signer la convention avec le service du GRETA.

### Avis du Conseil :

*Le Conseil autorise le Maire à conventionner avec le Greta.*

**Vote du Conseil : Pour : 11    contre : /    abstention : /    Ne participe pas au vote :**

## 10 - MAISON COMMUNALE DE COMPEYRE – DEVENIR DE LA STRUCTURE

**Monsieur le maire** informe les membres du Conseil comme l'ont évoqué ceux-ci lors de la précédente séance, qu'il y avait lieu, avant de poursuivre les travaux de restauration de cet équipement, de déterminer ce à quoi nous le destinons, (logement locatif, par exemple etc..).

**Il précise** que dans ce cas de figure, une rencontre avec les membres du Conseil a été organisée sur le terrain, afin que nous puissions débattre avec l'architecte sur les propositions éventuelles qu'elle sera amenée à nous proposer.

**Il semble** que l'idée de vouer ce bâtiment à usage de logement locatif à l'année semble émerger, ce qui implique, de repenser à de nouveaux aménagements à l'étage et au RdC (chambres + sdb) et au Rdc (Kitchenettes + Salle à Manger...).

**Il indique** que les travaux d'isolation et restauration de la toiture initialement programmés feront l'objet de demande de devis de travaux auprès d'autres artisans. Ce dossier sera confié à un conseillère municipale.

**Il précise** que nous avons proposé à l'architecte de la communauté présente sur les lieux, de nous aider à déterminer ce qu'il serait possible de faire pour aménager au mieux cet équipement. Une esquisse nous sera prochainement proposée.

**Il demande aux membres** du conseil de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

**Avis du Conseil :**

*Le Conseil prend acte des informations et examinera le moment venu ce qu'il y a lieu d'envisager, lorsque les propositions de l'architecte seront connues.*

**Vote du Conseil : Pour : 11    contre : /    abstention : /    Ne participe pas au vote :**

**11- PROJET D'INSTALLATION D'UNE STELE EN GNEISS A LA MEMOIRE DES MEDAILLES MILITAIRES**

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil, qu'il vient d'être saisi par l'association des médaillés militaires du département de l'Hérault qui souhaite ériger une stèle en gneiss dans le carré militaire proche de la stèle érigée à la mémoire du Maquis de Bir Hakeim. Cette stèle (Dalle) sera entièrement financée par l'association et son intégration en pierre de la carrière Granier, n'affectera en rien l'esthétique paysagère du site.

**Il indique** qu'à cette occasion, nous en profiterons pour remettre en état les deux anciennes stèles dont la peinture des inscriptions incrustées nécessite d'être restaurée.

**D'autre part**, le socle qui supporte la croix adossée au mur du cimetière, et qui menace d'affecter le mur d'enceinte sera redressée.

**Il demande** aux membres du Conseil d'examiner ces propositions.

**Avis du Conseil :**

*Le Conseil émet un avis favorable aux propositions du Maire.*

**Vote du Conseil : Pour : 11    contre : /    abstention : /    Ne participe pas au vote**

**12 - DEVIS DE TRAVAUX D'ISOLATION DES PORTES ET FENETRES DU GITE COMMUNAL**

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil que le projet d'isolation de cet hébergement dans l'attente de nouveaux devis, n'a pas encore été adressé à la communauté de communes, ni à Hérault Energie.

**Il précise que les devis** que nous avons reçu, ont été examinés avec le plus grand soin et pour certains, des précisions complémentaires ont été sollicitées.

**Renseignements pris**, Toutes ces entreprises sont en mesure de fournir un travail de qualité pour une prestation identique. Il indique cependant que l'entreprise la mieux disante, est l'entreprise « espace intégré » de Bédarieux, dont le devis portes et fenêtres PVC + volets ALU s'élève à **8 999.92 € HT**

**Il demande** aux membres du conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier qui fera l'objet de demande de subventions pour nous aider à le financer.

**Avis du Conseil :**

*Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire*

**Vote du Conseil : Pour : 11    contre : /    abstention : /    Ne participe pas au vote**

### 13 - SOUS COMMISSION DE SECURITE – DEMANDE DE DECLASSEMENT DE NOS GITES

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil du courrier qu'il a adressé à la sous-préfecture et au commandant des sapeurs-pompiers de Bédarieux, pour les informer que nos hébergements récemment restaurés, seraient désormais équipés **de 15 lits** et qu'il souhaite leur déclassement d'ERP 5° catégorie.

**Il indique que de ce fait**, nous ne serions plus soumis au passage de la commission de sécurité. Toutefois, nous conserverons les contrats de maintenance et d'entretien souscrits avec l'APAVE et l'électricien Barthes de Lamalou.

**Il précise que la commission** d'arrondissement de Béziers contre les risques d'incendie et de panique dans les dans les ERP, en sa séance du **05 avril 2016**, a modifié le classement des deux gites communaux de Douch en « habitation ».

#### Avis du Conseil :

*Le Conseil prend acte de cette décision.*

Vote du Conseil : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

### 14- AMBULANCES BLANCHES- RENOUELEMENT AUTORISATION DE STATIONNEMENT

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de la demande de renouvellement d'une autorisation de stationnement sur la commune de Rosis, que vient de lui être adressé par la SARL Christophe ambulances Blanches.

**Il indique** à l'occasion de ce renouvellement, la licence sera utilisée par un chauffeur qui réside sur notre commune.

**Il propose aux membres** du Conseil l'autorisation de saisir la commission départementale qui statuera à ce sujet.

#### Avis du Conseil :

*Le Conseil émet un avis favorable à la demande d'autorisation de stationnement sollicitée.*

Vote du Conseil : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

### 15 - DOUCH – DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil des demande formulées par des résidents du hameau de Douch, qui faute de ne pas être desservis par un assainissement individuel ou collectif, se voient refuser les autorisations sollicitées, lors des demandes de CU. B, de déclaration préalable de travaux ou de permis de construire.

**Pour remédier** à cette situation, ils sollicitent l'autorisation de se raccorder au système d'assainissement collectif existant du gite communal 3 épis à l'entrée du hameau.

**Il propose donc aux** membres du conseil, que dès l'instant où les demandeurs financent les travaux de raccordement au système d'assainissement, d'émettre un avis favorable à ces travaux, compte tenu que le système d'assainissement du gite est en capacité de les accueillir.il seront alors soumis à la taxe d'assainissement collectif sous gestion communale.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

#### Avis du Conseil :

*Le Conseil émet un avis favorable à ce projet.*

Vote du Conseil : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote



## 16 - INFORMATIQUE - DEMATERIALISATION BUDGETS ET DELIBERATIONS + FORMATION

**Monsieur le Maire** porte à la connaissance des membres du Conseil, qu'il y a lieu, conformément aux directives du Préfet, de conventionner avec les services administratifs de la préfecture pour mettre en place la dématérialisation des budgets, des délibérations et des arrêtés soumis au contrôle de la légalité.

**Il précise** que par économie d'échelle nous avons mutualisé les coûts d'acquisition du logiciel et de la formation que nous partagerons, avec deux autres communes voisines qui utilisent le même mode de gestion budgétaire, ( St Etienne d'estréchoux et Camplong).

**Il indique** que le montant de la part de notre commune pour la mise en œuvre de cet équipement s'élève à **976,00 € TTC**.

**Il Propose** aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à conventionner avec les services de la préfecture et à engager la dépense nécessaire à la mise en œuvre de cet équipement.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil émet un avis favorable à l'acquisition de ce logiciel.*

**Vote du Conseil :** Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

## 17 - RESTAURATION DU PRESBYTERE DE L'EGLISE STE MARIE DE DOUCH

**Monsieur le Maire** interpellé par la Présidente de l'association de sauvegarde de l'église Ste Marie de Douch sur la situation fort déplorable du chantier du presbytère de Douch laissé à l'abandon par un artisan, peu sérieux, à qui nous avons demandé compte tenu de son comportement peu professionnel de ne plus intervenir sur ce chantier.

**Il précise** que dès son départ, nous avons alors décidé pour protéger toute la toiture du presbytère d'éventuelles infiltrations, d'enlever le peu de lauzes posées et de faire recouvrir toute la toiture d'une isolation spéciale composée de plaques onduline de couleur noire, et de saisir un autre artisan pour réaliser ces travaux, pour un montant de 3 780 € TTC.

**Il indique** que cette protection, certes provisoire, est toutefois efficace et protège le bâtiment contre toutes éventuelles infiltrations, car nous sommes décidés à poursuivre les travaux pour refaire cette toiture avec d'autres moyens financiers de type (Hors Programme et Fonds de Concours) qui sont des financements qui peuvent être obtenus rapidement, ce qui nous permettraient d'intervenir assez vite.

**Il propose donc**, pour engager ces travaux, de rechercher et d'embaucher un nouvel ouvrier spécialisé dans la pose de lauzes pour restaurer cette toiture dans les meilleurs délais. Cet ouvrier serait embauché dans le cadre d'un CDD, précaire et révocable de six mois. (Contact sera pris le plus rapidement possible avec pôle emploi pour déterminer sous quel mode de contrat peut avoir lieu cette embauche).

**Avis du Conseil :** *Le Conseil estime que la toiture est maintenant isolée et qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'envisager d'engager de nouveaux travaux sur la toiture.*

**Vote du Conseil :** Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

## 18- PARCOURS DE SANTE – MISE EN SECURITE DU PONT COMMUNAL (CROIX DE LA PIERRE).

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de l'état du pont en béton situé sur le parcours de santé à hauteur de la croix de la pierre, qui présente depuis quelques temps déjà, des signes de dégradations liées à la corrosion de l'armature en ferraille qui éclate le béton par endroit et tombe sur le parcours de santé et menace ainsi, la sécurité des utilisateurs de ce parcours.

**Il indique** que nous avons sollicité l'entreprise Fauvet afin qu'elle examine la partie du béton qui se dégrade et nous fournisse un devis de travaux pour la restaurer.

**Il indique** que le montant du devis des travaux fournit par cette entreprise pour enrayer cette dégradation, s'élève à **960,00 € TTC**.

**Il propose** aux membres du conseil vu l'urgence, de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à la restauration du pont.

**Avis du Conseil :**

*Le conseil autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à ces travaux de restauration et de mise en sécurité du parcours de santé.*

**Vote du Conseil : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote**

**19- CONGRES NATIONAL DE LA FEDERATION DES MOULINS DE FRANCE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil du choix effectué par la fédération des moulins de France pour organiser sur notre commune le congrès et l'assemblée générale de leur fédération qui accueillera une centaine de congressistes **le samedi 23 avril 2016.**

**Il indique** que le déplacement de ces congressistes nécessite une implication matérielle de la commune puisque le programme prévoit la visite du hameau de Douch de la Maison du Mouflon, du Moulin de Lafage etc. Sont associés à cette manifestation à la fois le PNRHL et la Communauté de Communes de la Montagne du Ht Languedoc.

**Il précise que** la commune mettra à la disposition de cet organisme, toute la logistique nécessaire que nécessite un tel événement, notamment la salle du gîte Marcel Cèbe de Douch, pour l'accueil des congressistes et pour l'apéritif déjeunatoire qui suivra. (à la charge de la fédération). Suivra, l'assemblée générale sous chapiteau à Andabre et le dîner des congressistes dans la salle polyvalente.

**Il demande** aux membres du Conseil disponibles, de bien vouloir donner un peu de leur temps pour aider à la mise en place des chapiteaux, des tables et des chaises et la conduite des mini bus pour le transport des congressistes du Col des avels au moulin de la Lafage.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

**Vote du Conseil : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote.**

**20- « FESTA AL PAIS » - SPECTACLE OCCITAN SALLE POLYVALENTE D'ANDABRE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que « Fèsta al Païs », est un projet de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc afin de créer un maillage autour de la culture occitane pour les communes de son territoire.

**La commune** met la femme occitane à l'honneur et proposera à la salle polyvalente d'Andabre un spectacle de contes et chanson d'un pays « les Cévennes ». En fin de spectacle la gastronome Lucila, animera un atelier cuisine et vous invitera à apprendre et à préparer un apéritif occitan.

**Il propose** aux membres du Conseil de faire la plus grande publicité possible de cet évènement et si possible, d'aider à la mise en place des équipements nécessaires à ce spectacle tout public, qui est entièrement gratuit.

Quatre dates sont prévues à l'avant-saison estivale :

- **le samedi 30 avril à Andabre (Rosis) : la femme occitane à l'honneur**
- le samedi 14 mai à Castanet-le-Haut : la nature en fête
- le samedi 4 juin à Lamontélarie : l'eau à la fête
- le samedi 25 juin à Le Soulié
- 

**Avis du Conseil :**

*Le Conseil prend acte de l'information*

**Vote du Conseil : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote**

**21 – LAFAGE - DEMANDE DE RECOURS GRACIEUX- PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSE.**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil, du courrier que vient de lui adresser un cabinet d'avocats qui défend les intérêts de Mme Boubals et de M. Chantemesse et qui formule à l'adresse du Maire une demande de recours gracieux sur les permis de construire déposés par leur client, qui ont été refusés.

**Il indique qu'il a informé** le cabinet d'avocats, que la commune est soumise au RNU et bien qu'elle signe les décisions prises au nom de l'état, le maire n'a aucune autorité pour instruire les demandes de permis



de construire sur la commune qui sont de la seule compétence de la DDTM de l'Hérault, seule habilitée à examiner toutes les requêtes liées à ces dossiers, y compris les demande de recours gracieux.

**Pour info.**

: Le Conseil prend acte de l'information.

**22. - DEGATS D'ORAGES 2014/15 - DEMANDE DE FDC PONT DU CROS**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil, de la nécessité d'obtenir le maximum de financement (80%) nécessaire à la restauration d'une partie de la voirie et du pont du Cros, particulièrement affectés par les catastrophes naturelles de l'an dernier.

**Il indique** que le montant des travaux HT s'élève à **30 927,00 €**

Les subventions déjà notifiées sur ce dossier s'élève à :

Région LR = 12% soit 3 711,00€

DETR = 24% soit 7 422,00€

Conseil Départemental (Pas de notification)

**Les 44 autres %** qui restent à financer pour atteindre les 80% subventionable autorisés, feront l'objet d'une demande de fonds de concours auprès de la CCMHL à hauteur de 22% soit 6 803,94€, la participation, communale sera de l'ordre de 13 000, 00€ TVA. Comprise (Remboursement 2048,93 € par FCTVA de 15,761 %).

**Il propose donc** aux membres du conseil de l'autoriser à solliciter les fonds de concours de la communauté de communes pour nous aider à financer ces travaux à hauteur de 22% de la partie subventionable.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

**Avis du Conseil :**

Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire

**Vote du Conseil : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote**

**23 - DIVERS - AGENDA DES TRAVAUX ET MANIFESTATIONS**

19 avril - Travaux de remise en état de la cour d'honneur de la mairie en enrobé par la Sté colas.

23 avril - Congrès de la Fédération des Moulins de France à Douch et à Andabre.

29 avril - Spectacle Occitan salle polyvalente d'Andabre.

10 mai - Réunion de tous les Maires de la future Communauté de communes à Lacaune.

14 au 22 mai - Maire absent du département.

25 mai - Réunion à Fraïsse, sur le réseau très haut débit, organisée par Le Conseil Départemental.

30 mai au 2 juin – Maire participe au Congrès des Maires porte de Versailles – Paris.

6 juin Bureau CCMHL.

13Juin Conseil Communautaire.



**Jacques MENDES**

**Maire de ROSIS**

**Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)**

**Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)**

**Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19**

**site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>**

